

Date de convocation : 13 janvier 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Présents : Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS (jusqu'à 19h) ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; François BROCARD ; Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE (à partir de 18h45) ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Hervé MARITON ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Frédéric TEYSSOT ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.

Pouvoirs : Ruth AZAÏS à Morgane PEYRACHE (à partir de 19h) ; Dominique DELAYE à Hervé MARITON ; Philippe HUYGHE (jusqu'à 18h45) ; Jean-Marc MATTRAS à Stéphanie KARCHER ; Jean Pierre POINT à Audrey CORNEILLE ; Boris TRANSINNE à Caryl FRAUD.

Election du secrétaire de séance : Jean Louis BAUDOIN

Le Président ouvre la séance à 18h05 et tient à adresser ses meilleurs vœux à chacune et à chacun. Bonheur et santé. Meilleurs vœux aussi à l'assemblée pour cette année 2023 et qu'il y ait de la réussite dans chacun des projets.

Le Président procède à l'appel des membres présents et donne lecture des procurations reçues.

Le Président demande aux élus s'ils souhaitent aborder des questions diverses en fin de séance aucune proposition n'est formulée.

A. Lecture des décisions prises depuis le dernier conseil

- DC2022092 : Demande de subvention auprès du Leader pour le déploiement d'équipements vélo sur le territoire de la CCCPS,
- DC2022093 : Avenant n°1 au marché public de travaux d'aménagement de la ZAE des Valernes à Crest,
- DC2022094 : Avenant n°2 au marché public pour la réhabilitation du mur de soutènement de l'espace Sainte-Euphémie à Crest,
- DC2022095 : Déclaration sans suite du marché n°2022-034 "Accueil des gens du voyage - réalisation d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)".

B. Validation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 décembre 2022

Les membres du Conseil Communautaire à 28 POUR, Jean Christophe AUBERT, Danielle BORDERES, Anne Marie CHIROUZE, Audrey CORNEILLE, Sarah DUVAUCHELLE, Agnès FOUILLEUX, Caryl FRAUD, Dominique MARCON, Hélène PEALAEZ BACHELIER, Nicolas SIZARET, Frédéric TEYSSOT, s'abstenants, approuvent le procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 décembre 2022.

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE

C. Délibérations

Thématique développement durable

I. Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCCPS : approbation du document d'orientations

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023 – 2029 vise à définir la politique habitat de la Communauté de communes. Il constitue le document d'observation, de définition et de programmation des investissements en matière de politique de logement pour notre intercommunalité afin de répondre aux besoins en logement à venir.

Lors du Conseil communautaire du 19 mai 2022, le bilan des ex-PLH et le diagnostic ont été présentés et approuvés. La 2^{ème} phase d'élaboration du PLH porte sur la réalisation du document d'orientations.

Le Code de la Construction et de l'Habitation définit le contenu d'un document d'orientations. Selon l'article R.302-1 :

Le document d'orientations énonce, au vu du diagnostic, les principes et objectifs du Programme Local de l'Habitat.

Ces objectifs et ces principes tiennent compte des dynamiques démographiques et économiques, de l'évaluation des besoins actuels et futurs en logement et hébergement, de la structuration territoriale (équipements, transports, services) et des capacités de développement et la dynamique de projets travaillées conjointement avec l'ensemble des communes.

Les élus, partenaires institutionnels et professionnels de l'habitat, ont contribué à la définition de ce document d'orientations, dans une démarche concertée et itérative, conduite entre juin et décembre 2022. Ce sont au total 7 réunions qui ont été menées sur cette période pour définir la programmation et les orientations stratégiques pour notre intercommunalité.

Le projet s'articule autour de 3 orientations stratégiques :

1. diversifier l'offre de logements et d'hébergement pour permettre le parcours résidentiel sur le Crestois et Pays de Saillans,
2. mobiliser et améliorer le parc existant et massifier la rénovation performante ;
3. conduire une politique publique partenariale à la gouvernance affirmée.

Ces trois orientations stratégiques sont déclinées en 11 orientations opérationnelles :

1. développer une offre à coût maîtrisé,
2. renforcer la fonction résidentielle du territoire,
3. accompagner les jeunes et les publics en mobilité professionnelle dans leurs besoins en logement temporaires,
4. développer une offre adaptée aux publics les plus fragiles (personnes handicapées, en insertion,) et aux seniors,
5. répondre aux besoins en sédentarisation des Gens du Voyage,
6. poursuivre et renforcer l'accompagnement des ménages sur la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique,
7. intervenir en faveur de l'adaptation des logements pour le maintien à domicile,
8. intervenir sur le parc ancien indigne et/ou dégradé,
9. mettre en place des instances partenariales dédiées à la politique de l'habitat,
10. faciliter l'accès au droit et la demande de logement social,
11. suivre et évaluer la politique de l'habitat.

La prochaine étape du PLH portera sur la définition du programme d'actions. Celui-ci sera élaboré en partenariat avec les élus communaux, les acteurs de l'habitat et les partenaires institutionnels.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider le document des orientations stratégiques du PLH de la CCCPS.

III. Visas

VU le Code la construction et de l'habitation, livre III, Chapitre II « Politique Local de l'Habitat » en particulier les dispositions des articles L302.1 à L 302-4 ainsi que les articles R 302-1 à R302.13 relatifs aux programmes locaux de l'habitat,

VU la délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2015 d'engager la révision du programme Local de l'Habitat,

VU le Porter à Connaissance (PAC) de l'Etat transmis par le préfet de Département de la Drôme le 3 novembre 2017,

VU la délibération du 19 mai 2022 approuvant le diagnostic du PLH 2023-2029,

CONSIDERANT les échanges et l'avis favorable de la Commission aménagement de l'espace et habitat pour un territoire vivable et durable élargi au bureau du 10 novembre 2022,

VU le rapport de présentation des orientations stratégiques,

IV. Délibéré

Présentation du document d'orientations du futur PLH par le bureau d'étude MERCAT.

The slide features a white background with a grey and black abstract graphic at the bottom. In the top left corner is the logo for 'Crestois et Pays de Saillans COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE DRÔME'. In the top right corner is the logo for 'MERCAT CITADIA' and 'SCET'. A bullet point in the center reads 'Programme Local de l'Habitat de la CC du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme'. A large white box in the lower center contains the text 'Conseil communautaire Présentation du document d'Orientations du futur PLH'. At the bottom left, a dark grey arrow-shaped box contains the date '15 DÉCEMBRE 2022'.

Ordre du jour

- Le document d'orientations, c'est quoi ?
- Retour sur la programmation de logements et la déclinaison communale
- Présentation des grandes orientations et débat sur les axes de travail prioritaires
- Suites à donner / prochaines rencontres



Objectifs:

- Valider la programmation de logements
- Prioriser les actions à conduire dans le cadre de la future politique de l'habitat, au regard des ambitions politiques et de la capacité de faire de la collectivité

La programmation retenue

Commune	Nombre de logements en projet	Nombre de logements programmés sur 6 ans	Dont logements sociaux	Part du logement social dans la production
Aouste-sur-Sye	38	40	2	5%
Aubenasson				
Aurel				
Chastel-Arnaud				
La Chaudière				
Crest	308	310	53	17%
Espenel				
Mirabel-et-Blacons	14	14	7	50%
Piérogros-la-Clastre	25	30	14	47%
Rimon-et-Savel				
Saillans	25	25	13	52%
Saint-Benoît-en-Diois				
Saint-Sauveur-en-Diois	1	1		
Vercheny				
Véronne				
Communes rurales en RNU		10		
Communes rurales en CC		10		
Total général	411	440	89	20%

Les orientations stratégiques et orientations opérationnelles

ORIENTATION 1 : DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS ET D'HÉBERGEMENT POUR PERMETTRE LE PARCOURS RÉSIDENTIEL SUR LE CRESTOIS ET LE PAYS DE SAILLANS

Phénomènes constatés & enjeux

- Une attractivité résidentielle source de concurrence et de difficulté à loger des ménages modestes
- Des contraintes foncières et financières conduisant à la difficulté de produire des logements abordables
- Des évolutions dans la structure des ménages, source de besoins diversifiés
- Un territoire accueillant des publics peu ancrés localement

Objectif poursuivi : Faire du Crestois et du pays de Saillans un territoire vivant à l'année pour une population plurielle

Les orientations stratégiques et orientations opérationnelles

ORIENTATION 1 : DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS ET D'HÉBERGEMENT POUR PERMETTRE LE PARCOURS RÉSIDENTIEL SUR LE CRESTOIS ET LE PAYS DE SAILLANS

Orientations opérationnelles (1/2)

- 1. Renforcer la fonction résidentielle du territoire**
 - accompagnement des communes volontaires et des opérateurs dans le développement de produits adaptés
 - Intégration d'outils de mixité sociale dans les PLU
- 2. Développer une offre à coût maîtrisé**
 - Soutien au développement du logement social et communal (réorientation des aides vers certaines opérations)
- 3. Accompagner les jeunes et les publics en mobilité professionnelle dans leurs besoins en logements temporaires**
 - Réflexions sur le développement d'une offre d'hébergement spécifique (type FJT) ou logements accompagnés

- ✓ Orientation existante
- Orientation en évolution
- Orientation nouvelle

Les orientations stratégiques et orientations opérationnelles

ORIENTATION 1 : DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS ET D'HÉBERGEMENT POUR PERMETTRE LE PARCOURS RÉSIDENTIEL SUR LE CRESTOIS ET LE PAYS DE SAILLANS

Orientations
opérationnelles
(2/2)

4. Développer une offre adaptée aux publics les plus fragiles (personnes handicapées, en insertion, ...) et aux séniors.

- Accompagner le développement de produits adaptés aux besoins spécifiques du territoire (aides au logement social conditionnées au respect de certains critères)

5. Répondre aux besoins en sédentarisation des Gens du Voyage

- Répondre aux obligations inscrites dans ce schéma afin d'accompagner la sédentarisation de ces publics dans de bonnes conditions (terrains familiaux, logements adaptés...)

- ✓ Orientation existante
- Orientation en évolution
- Orientation nouvelle

Programme Local de l'Habitat de la CC du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme
Bureau communautaire - définition des orientations prioritaires et des pistes d'actions

15 décembre 2022

6

Les orientations stratégiques et orientations opérationnelles

ORIENTATION 2 : MOBILISER ET AMÉLIORER LE PARC EXISTANT ET MASSIFIER LA RÉNOVATION PERFORMANTE

Phénomènes
constatés &
enjeux

- Une dynamique de réinvestissement du parc de logements pouvant illustrer la tension immobilière et conduire à des occupations de logements dégradés
- Des ménages en situation de précarité énergétique
- Des logements peu adaptés aux ménages âgés
- Un territoire doté d'un Service Public de la Performance énergétique de l'habitat

Objectif poursuivi : Disposer d'un parc de logements confortable et sobre, au coût maîtrisé et favorable à la santé des résidents

Programme Local de l'Habitat de la CC du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme
Bureau communautaire - définition des orientations prioritaires et des pistes d'actions

15 décembre 2022

7

Les orientations stratégiques et orientations opérationnelles

ORIENTATION 2 : MOBILISER ET AMÉLIORER LE PARC EXISTANT ET MASSIFIER LA RÉNOVATION PERFORMANTE

Orientations
opérationnelles

- 1. Poursuivre et renforcer l'accompagnement des ménages sur la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique**
 - poursuivre et renforcer l'accompagnement des ménages (renforcement du SLIME, du SPPEH,
 - Mobilisation accrue des conseillers en énergie partagés, (amélioration du parc de logements des collectivités)
- 2. Intervenir en faveur de l'adaptation des logements pour le maintien à domicile**
 - ✓ Poursuite de l'accompagnement au maintien à domicile, via une convention passée avec SOLIHA
- 3. Intervenir sur le parc ancien indigne et/ou dégradé**
 - Faciliter le repérage et le signalement des situations, conduite d'opérations coercitives auprès de propriétaires indécis, en lien avec les communes
 - Accompagner les communes dans l'amélioration du patrimoine communal

- ✓ Orientation existante
- Orientation en évolution
- Orientation nouvelle

Programme Local de l'Habitat de la CC du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme
Bureau communautaire - définition des orientations prioritaires et des pistes d'actions

15 décembre 2022

8

Les orientations stratégiques et orientations opérationnelles

ORIENTATION 3 : CONDUIRE UNE POLITIQUE PUBLIQUE PARTENARIALE À LA GOUVERNANCE AFFIRMÉE

Constats &
enjeux

- Une politique de l'habitat portée volontairement, avec une compétence optionnelle, et déjà traduite par des PLH réalisés sur les anciennes Communautés de communes
- Des PLH ambitieux, manquant parfois d'opérationnalité : un enjeu de recentrage de l'action conduite et d'implication des différents acteurs dans la mise en œuvre de la politique de l'habitat
- Pour les élus et les habitants, un enjeu de lisibilité des dispositifs conduits

Objectif poursuivi : Disposer d'une politique claire, partagée et opérationnelle en faveur de l'habitat

Programme Local de l'Habitat de la CC du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme
Bureau communautaire - définition des orientations prioritaires et des pistes d'actions

15 décembre 2022

9

Les orientations stratégiques et orientations opérationnelles

ORIENTATION 3 : CONDUIRE UNE POLITIQUE PUBLIQUE PARTENARIALE À LA GOUVERNANCE AFFIRMÉE



Orientations
opérationnelles

- ✓ Orientation existante
- Orientation en évolution
- ☐ Orientation nouvelle

1. Mettre en place des instances partenariales dédiées à la politique de l'habitat

- Organiser des temps de rencontre des professionnels de l'habitat
- Proposer des temps de formation aux élus (leviers opérationnels, visites d'opérations...)

2. Faciliter l'accès au droit et la demande de logement social

- ☐ Renforcer les liens entre communes et intercommunalité pour mieux identifier les besoins locaux veiller à l'apport de réponses adaptées au contexte local

3. Suivre et évaluer la politique de l'habitat

- Évaluer la mise en œuvre du PLH et l'adapter aux évolutions de contexte
- ✓ Mobiliser l'observatoire de l'ADIL
- ☐ Assurer un suivi périodique de la production de logements (observation foncière)

Programme Local de l'Habitat de la CC du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme
Bureau communautaire - définition des orientations prioritaires et des pistes d'actions

15 décembre 2022

10

Synthèse des orientations stratégiques et opérationnelles

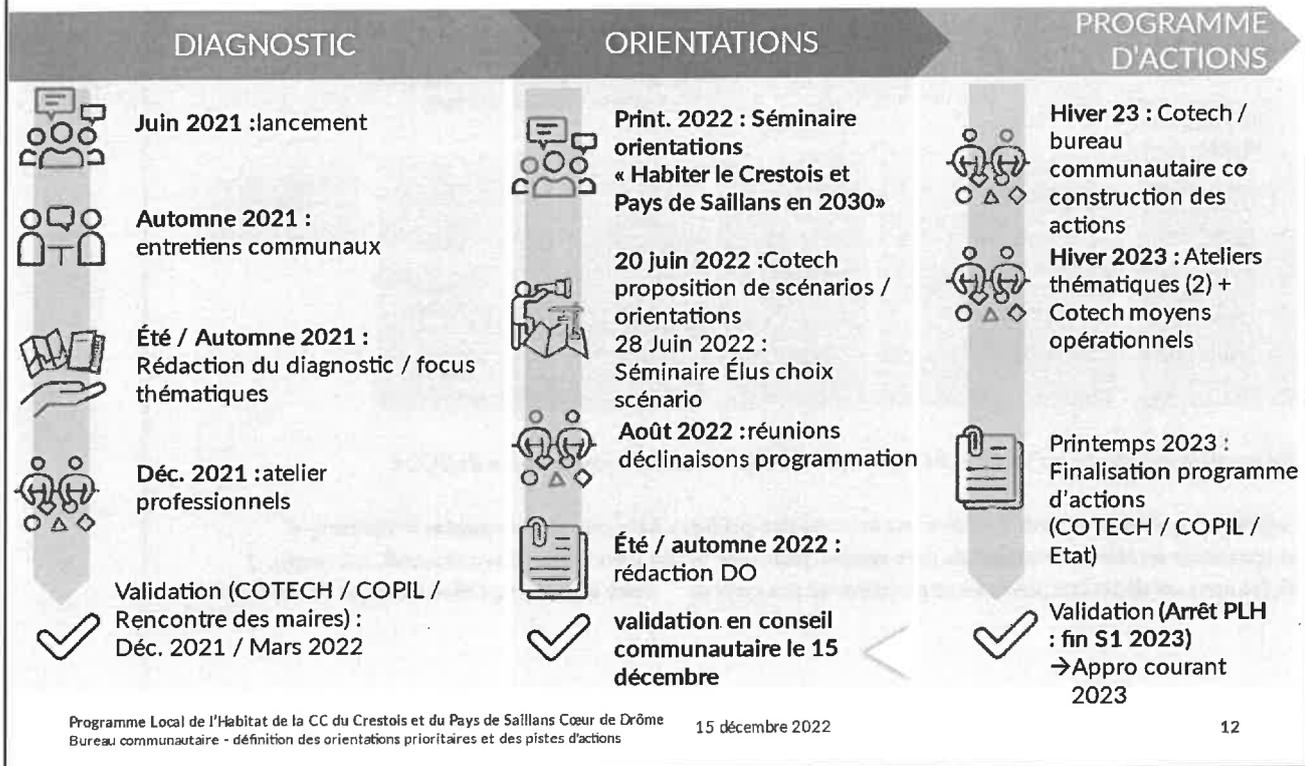
Orientations	Objectifs	Orientations opérationnelles
1 Diversifier l'offre de logements et d'hébergement pour permettre le parcours résidentiel sur le Crestois et le Pays de Saillans	Faire du Crestois et du pays de Saillans un territoire vivant à l'année pour une population plurielle	Renforcer la fonction résidentielle du territoire
		Développer une offre à coût maîtrisé
2 Mobiliser et améliorer le parc existant et massifier la rénovation performante	Disposer d'un parc de logements confortable et sobre, au coût maîtrisé et favorable à la santé des résidents	Accompagner les jeunes et les publics en mobilité professionnelle dans leurs besoins en logements temporaires
		Développer une offre adaptée aux publics les plus fragiles (personnes handicapées, en insertion, ...) et aux seniors
		Répondre aux besoins en sédentarisation des Gens du Voyage
3 Conduire une politique publique partenariale à la gouvernance affirmée	Disposer d'une politique claire, partagée et opérationnelle en faveur de l'habitat	Poursuivre et renforcer l'accompagnement des ménages sur la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique
		Intervenir en faveur de l'adaptation des logements pour le maintien à domicile
		Intervenir sur le parc ancien indigne et/ou dégradé
		Mettre en place des instances partenariales dédiées à la politique de l'habitat
		Faciliter l'accès au droit et la demande de logement social
		Suivre et évaluer la politique de l'habitat

Programme Local de l'Habitat de la CC du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme
Bureau communautaire - définition des orientations prioritaires et des pistes d'actions

15 décembre 2022

11

Suites à donner / prochaines rencontres







• Programme Local de l'Habitat de la CC du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme



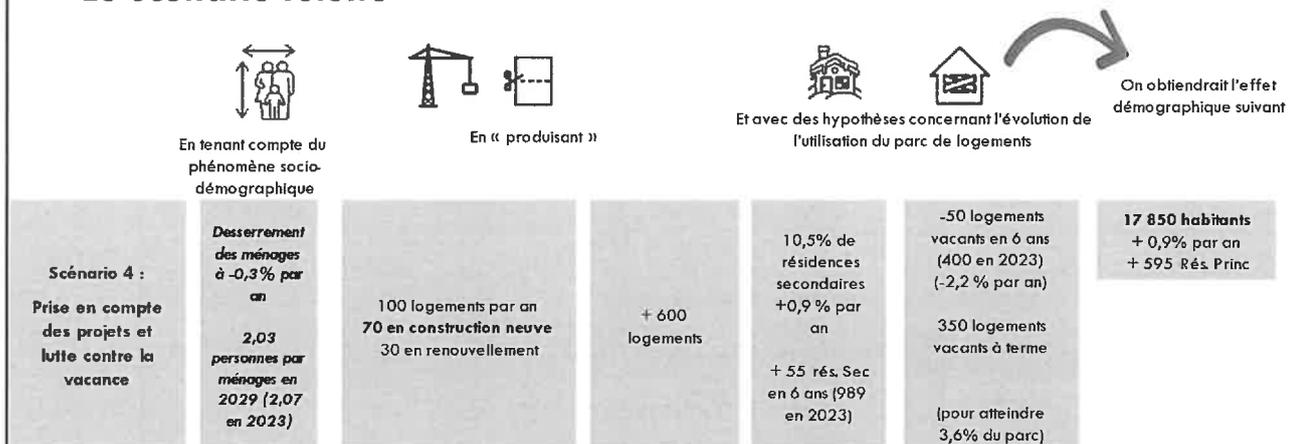
Merci pour votre participation

Conseil communautaire

Présentation du document d'Orientations du futur PLH

15 DÉCEMBRE 2022

Le scénario retenu



→ Une dynamique démographique qui serait cohérente avec les objectifs définis dans le cadre du SCOT

→ La lutte contre les logements vacants implique une intervention publique forte pour accompagner la dynamique actuelle et spontanée de réinvestissement du parc ancien, pour aller sur les points durs (travaux lourds, curetage...) sur lesquels les porteurs de projets privés ne se positionnent pas compte -tenu d'un déséquilibre financier de l'opération

Hélène PELAEZ BACHELIER : ce qui ressort bien dans ce document, c'est l'accent qui est mis sur l'accès au logement social et l'amélioration du logement pour tous au travers des aides. C'est bien ressorti dans le document et c'est là-dessus que l'on a quand même bien basé les nombreux échanges que l'on a eu avec les communes. Après, reste toutes les difficultés de la mise en œuvre de ce plan local de l'habitat. Mais là on n'y est pas encore.

Hervé MARITON : d'abord, je vous présente les excuses de Jean-Pierre Point de ne pas pouvoir être là ce soir. Il est assez attaché à ce dossier, comme Christophe Lemerrier.

J'ai regardé attentivement le document qui nous est présenté et partagé aussi avec certains d'entre nous. D'abord, je souhaite remercier Monsieur pour son intervention qui est très claire. Il y a sur les orientations opérationnelles un travail qui a été réalisé par la Commission et qui porte un certain nombre de conclusions et d'orientations qui sont bienvenues. Ce que vous avez évoqué, par exemple sur l'importance de la réhabilitation énergétique sur notre territoire.

Deux observations un peu de méthode, c'est que le document qui nous est présenté ce soir est un document, dont je comprends, qui n'a pas été présenté aux élus avant la réunion de ce soir. Et que la commission, sous votre contrôle, a été saisie des orientations, mais pas le document de ce soir. Ce n'est pas très grave, mais puisque Monsieur présente ce document comme un document politique. Bon, un peu sur le principe, je trouve que cela aurait été bien que ce soit plutôt un élu, peut-être le Président qui le porte, mais ça ce n'est pas très grave. Donc il y a un certain nombre d'orientations qui ont du sens et qui ont fait l'objet de travaux qui ont permis un certain nombre de convergences et qui sont bienvenus.

Quelques remarques que je me permets d'introduire. Sur la page quatre du document, on nous indique que nous voulons avoir un territoire viable et habitable. Honnêtement, je trouve les termes pas extrêmement heureux. Enfin, il me semble que le territoire est viable et habitable. Par exemple, à Die comme à Crest, village vivant a pu heurter un certain nombre de commerçants qui se disaient « *mais notre village, il n'est pas mort* ». Voilà un territoire viable, habitable. Deuxième observation qui est plus un sujet de fond sur le manque d'eau. C'est un point sur lequel Jean-Pierre Point souhaite attirer notre attention, et je m'y joins. De ce que je comprends des

études, il y a un vrai sujet de répartition d'eau sur notre territoire, ça, c'est exact. Mais il n'y a pas de manque absolu d'eau. Je rejoins un certain nombre d'observations, que fait aussi Jean Serret à la CCVD, c'est qu'il faut faire attention qu'un certain nombre d'acteurs essaient d'enfermer notre développement en disant : vous ne pouvez pas faire grand-chose, vous ne pouvez pas construire grand-chose, vous ne pouvez pas trop développer votre activité parce qu'il n'y a pas d'eau.

L'eau est répartie de manière inégale et ça peut justifier un son de solidarité. Et il y a un certain nombre de situations plus difficiles sur certaines parties du territoire que sur d'autres. Mais il n'y a pas, de ce que je comprends, et d'un certain nombre de données d'expertise que nous avons, il n'y a pas un manque d'eau global à l'échelle de notre territoire. La situation est différente d'une commune à l'autre. Mais évitons d'avoir là-dessus une appréciation trop globalisante.

Deuxième point qui est sur la vacance, le document donne des chiffres qui ne sont pas cohérents d'une page à l'autre. Page 8, le document fait état d'une vacance de 4 % qui résulte en effet d'un travail important qui a été réalisé par plusieurs de nos communes pour ramener la vacance à un juste niveau. Et page 13, on est à 8 % et page 15, le document dit qu'il espère une baisse de la vacance à 7 %. Comme on a une vacance à 4 %. Espérer une baisse à 7 %, et ce n'est pas neutre non plus. Il y a aussi un nombre d'acteurs extérieurs au territoire qui nous disent, puisque vous avez une vacance élevée, vous ne devez pas avoir le droit de construire et donc il faut qu'on soit très clair, vous avez raison d'insister là-dessus Monsieur le Président, sur notre niveau de vacance.

Autre remarque, page 9 et page 22, sur la question des meublés de tourisme. Le document a tout de même un phrasé très négatif à l'égard des meublés de tourisme. Si on veut développer le tourisme sur le territoire, faut pas qu'on soit trop négatif à l'égard des meublés de tourisme.

Différemment, le document passe un peu vite sur un sujet qui, pour nous, à Crest je ne sais pas chez les autres collègues, mais est une vraie difficulté qui est celle des divisions de logement. Quand vous avez dans une maison, il y a la caricature de la rue des Frères Gamon à Crest sur laquelle vous avez beaucoup de maisons, où des gens sont décédés, des maisons ont été rachetées. Là où vous aviez un logement, vous en avez deux ou trois. Bien en termes de besoins de voirie, en termes de besoins de réseaux, en termes de besoins d'école. Ça change la donne. Et là-dessus, on ne peut pas se contenter de constater les choses. Il y a une vraie question, c'est quoi les outils légaux, réglementaires que l'on a pour gérer ces divisions de logements ? Parce que le besoin et la charge collective sur la même propriété, s'il y a trois logements ou s'il y en a un, ce ne sont évidemment pas les mêmes conséquences. Et je trouve que le document mérite d'être développé là-dessus, parce qu'il y a à la fois un constat, un constat de société. Mais il y a un vrai sujet de politique de l'habitat derrière ça.

Page 12, pour faire écho à un point qui a été évoqué en réunion d'exécutif, je souhaite en effet, Président, répondre positivement, sur le fait que nous souhaitons à Crest, que la modification du PLU pour permettre d'améliorer la situation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage puisse être opérée avec d'autres demandes dans les délais les plus efficaces.

Pages 21 et 22, il y a un sombre développement sur les logements flexibles. Alors je souhaite qu'il n'y ait pas d'ambiguïté là-dessus. Il y a indiscutablement, pour des raisons saisonnières, par exemple pour les besoins de nos amis vigneron, un enjeu sur le logement des saisonniers. La position à Crest n'est pas très favorable au logement réversible, au sens des yourtes ou d'installations de cette nature-là. Donc on souhaite qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur ce terrain-là. Le logement flexible, s'il concerne le saisonnier, c'est une bonne idée. Si derrière le mot de logement flexible, on veut nous expliquer que notre territoire est un territoire d'accueil de logements de cette nature. Je souhaite dire que nous y sommes moins favorables et même franchement pas favorables.

Page 22, le document écrit que la mise en place d'un PLUi, ne constitue pas une perspective à court terme, compte tenu de la jeunesse de l'intercommunalité. Ceci est exact, mais de notre point de vue, la compétence PLU est une compétence importante dans une commune et la responsabilité de l'urbanisme, c'est quelque chose d'important. Et ce n'est pas simplement à l'ancienneté que la Communauté de Communes acquerra automatiquement sa légitimité pour construire un PLUi. Je crois qu'on l'a dit là-dessus et je pense que cette phrase mérite d'être dans la poursuite des réflexions. Aujourd'hui, on est sur un document d'orientation, ce n'est pas très grave, mais dans la poursuite d'orientations améliorées. Il n'y a pas de déterminisme à passer au PLUi. Et chacun sait combien nos

collègues, par exemple de la CCVD, qui sont engagés dans un PLUI prie le bon Dieu pour que ça atterrisse le plus tard possible. Ils se sont mis dans une situation un peu curieuse. Ils ont voté le principe, mais ils se disent « *tant mieux que ça ait du mal à accoucher et on aimerait que ça ne se fasse pas trop vite* ».

Une observation sur le logement, quand je vois un peu le bilan que fait Solidarloc sur l'accueil des personnes qui arrivent de Briançon et sur des résidents illégaux, prudence sur ce terrain-là aussi et je crois qu'il serait bien que le PLH ferme ces hypothèses. En tout cas, on n'a pas vocation, me semble-t-il, à faire preuve de volontarisme sur ce terrain-là.

Et enfin page 28, l'idée de gouvernance partagée s'agissant du logement social. Je crois que le bureau d'études a tout à fait raison de souligner que l'habitant, parfois, cherche un logement à la fois sur Crest, sur Aouste ou sur d'autres communes. Il ne faut pas surévaluer ça, parce que même à l'échelle de Crest, il y a les gens qui veulent être à Lamartine, ils ne veulent pas être à la Prairie, ils veulent être à la Prairie, ils ne veulent pas être à La Condamine. Il y a souvent des raisonnements de quartiers. Mais l'idée qu'il faille avoir un regard qui dépasse les strictes frontières de la commune, je crois qu'on l'entend. L'opérateur principal dans le domaine du logement social, qui est DAH, a par définition un regard qui va au-delà des frontières communales et simplement la gouvernance partagée, si ça veut dire essayer d'être intelligent ensemble, ça se prend. Mais la personne qui a besoin de logement social, elle a d'abord un besoin très concret. Donc nous, on n'a pas envie d'alourdir la gouvernance. Et en particulier, il nous semble dans ce domaine-là, que la responsabilité première et le regard premier doit être celui de la commune. Ce n'est pas nécessairement en mettant plusieurs décisionnaires autour de la table qu'on simplifie la gouvernance, c'est qu'on arrive à des résultats plus concrets. On est des petites communes, donc on a des bailleurs sociaux qui ne sont pas l'échelle de notre seule commune. Donc par eux-mêmes, ils assurent un regard supra communal où les discussions comme celles de ce soir et celles du PLH, sont tout à fait bienvenues. Mais il ne faudrait pas, dans cette notion de gouvernance partagée, qu'on alourdisse les choses.

J'ai souhaité faire ces quelques remarques parce qu'à la lecture attentive de ce document qui est intéressant mais que nous avons découvert avec l'ordre du jour, amener quelques observations opérationnelles qui ne contestent pas l'ampleur du travail qui a été réalisé, mais qui ont pour vocation de l'améliorer. Merci Président.

Le Président : merci pour vos propos. Avant que le cabinet réponde, je vous invite à participer aux prochaines commissions aménagement pour travailler sur les différentes actions qui découleront des orientations.

Bureau d'étude MERCAT : merci pour vos remarques que l'on a bien sûr notées. Il y a quelques erreurs matérielles qui subsistent dans le document, notamment sur la vacance donc qui seront corrigées d'ici l'arrêt du document. Et je le rappelle bien sûr, l'arrêt du PLH sera voté en Conseil Communautaire et portera sur l'ensemble des documents diagnostic, document d'orientations et programme d'actions.

Christophe LEMERCIER : quelques remarques par rapport à cette phase. On avait eu la présentation du diagnostic et c'est vrai qu'il y a eu un gros travail de fait au niveau de cette deuxième phase qui était les orientations opérationnelles. En dehors de la qualité du travail qui est fait, qui est fouillé et qui est assez dense, j'aimerais malgré tout, sans mettre de réserves, mais je dirai partager plus mon inquiétude mais ma vigilance.

La première chose c'est vrai que l'on est dans une ère de plans et de schémas, et c'est vrai qu'il y a le Plan de Transition Ecologique, il y a des plans d'alimentation, il y a le SAGE, il y a le Schéma Directeur des Energies Renouvelables, le Schéma Directeur Immobilier et Energétique, le Schéma Directeur Cyclable, et j'en passe. C'est vrai que l'on est dans une ère en ce moment de faire beaucoup de plans et de schémas. Et moi, je pense que c'est vraiment une bonne chose. Mais malgré tout, c'est vrai que ça en fait beaucoup. Et pour moi, le risque de ce genre de document, c'est d'essayer de répondre. C'est comme faire une réunion, mais sans pour autant prendre le risque du travers qui pourrait être de ne pas forcément apporter des solutions. D'y avoir réfléchi, mais au bout du compte, avoir fait un beau document qui reste sur une étagère mais qui ne soit pas forcément opérationnel et efficient. C'était aussi deux mots qui ont été évoqués hier et je pense qu'ils sont importants. C'est à dire que je

pense qu'il faut être très vigilant, en particulier dans la phase trois, le programme d'actions. Il faut avoir des actions vraiment opérationnelles et efficaces par rapport à ce diagnostic. En sachant que quand on regarde déjà les orientations, je suis assez rassuré sur la deuxième orientation, tout ce qui est énergétique parce que, à la fois, on voit que les choses ont avancé et qu'aussi les moyens ont été mis, y compris au niveau de l'interco. Donc je suis plutôt effectivement assez confiant sur cette partie-là. Les orientations trois aussi. Je pense qu'il y a moyen de faire quelque chose. Sur les orientations 1, je pense que le texte est ambitieux, mais est-ce qu'il y aura les moyens effectivement, d'arriver à ces ambitions ? J'ai un peu des réserves, d'ores et déjà, en me disant on a mis des mots forts, on a mis un programme assez ambitieux au niveau des mots, au niveau des phrases. Mais est-ce qu'on aura les moyens, les leviers opérationnels ou financiers pour pouvoir faire quelque chose ? Et je pense aussi au niveau de l'interco, les moyens humains pour mettre en place et suivre ce programme-là.

Je reviens sur ce point de diagnostic, de plan d'actions. C'est vrai que je trouve que le diagnostic est assez révélateur. Le risque que je mesure, c'est de me dire : j'espère que dans six ans, quand on refait un diagnostic, on ne va pas retomber sur les mêmes choses. Et qu'au bout du compte, se dire est-ce que le programme d'actions qu'on a décidé d'apporter quelque chose par rapport à ça ?

Un volet d'inquiétude aussi, on peut le prendre comme une bonne nouvelle ou comme une inquiétude. C'est vrai que la déclinaison communale des constructions montre qu'à six ans, il faut que 440 nouveaux logements. Et l'on voit déjà qu'il y en a 411 en projet. Est-ce que la barre a été mise assez haute par rapport à tout ça ?

C'est vrai qu'à un moment donné, on a choisi un scénario. Finalement, au départ ce scénario pouvait sembler être difficile, on s'aperçoit que finalement, on va peut-être plus vite parce qu'il y a un besoin, il y a une demande qui est forte. Et le diagnostic est assez flagrant, en particulier sur beaucoup de choses, j'en citerais trois qui sont importantes : les jeunes, les seniors, le handicap et aussi ce qui avait été évoqué, cet habitat pour des gens qui sont ponctuels par rapport à tout ça. Donc je voulais partager cette inquiétude. Je suis plutôt content du travail qui a été fait sur ces deux phases là. Je vais être très vigilant sur cette phase trois, parce que l'inquiétude que j'ai, c'est qu'en affichant ces ambitions-là. Si on n'y arrive pas, ça risque de créer une forte désillusion, une déception pour en particulier des populations fragiles. Et je pense que c'est important qu'on puisse apporter des solutions pratiques. Ou alors qu'on soit peut-être plus humbles si on n'est pas capable de le faire, mais qu'on n'annonce pas des choses qu'on ne sera pas capable de faire.

Agnès FOUILLEUX : je voulais intervenir rapidement sur la question de la ressource en eau puisqu'il en a été question dans les interventions. Je voulais juste rappeler que le territoire, donc notre bassin versant, est en ZRE depuis 1995. Les ZRE sont définies par le code de l'environnement. On est donc en Zone de Répartition des Eaux et ça signifie que la ressource est insuffisante pour répondre aux besoins du territoire et ça, depuis 1995. On a instauré en 2014 un PGRE, un Plan de Gestion de la Ressource en Eau par le SMRD qui permettait, dont l'objectif principal était justement de pallier à ce déficit chronique de la ressource en eau et donc d'essayer de faire des économies. Le bilan du dernier PGRE est très mauvais. On n'a pas réussi à faire économies sur la gestion de la ressource en eau. Donc entendre dire qu'on n'a pas de manque d'eau sur le territoire, c'est toujours quelque chose qui m'étonne énormément qu'on puisse tenir ce discours-là. Et dernièrement, donc, à l'automne, mais il y a eu l'étude sur la question de la ressource en eau potable pour sur les questions de logement, qui a été public dans l'amphi de Biovallée à Eurre. Moi, je n'ai pas non plus entendu qu'on avait beaucoup d'eau. Voilà. Donc je voulais juste revenir là-dessus parce que ça me semble important justement qu'on remette les choses à leur place et qu'on réexplique les choses à chaque fois.

Stéphanie KARCHER : je vais rajouter de la prudence parce que généralement l'étude du passé sert à éclairer l'avenir et les perspectives, ça sert à ça. Et quand on s'est vu à Véronne, on s'est vu à Aurel, on s'est vu à Crest et d'ailleurs, ça, c'était une très bonne chose pour nous qui ne sommes pas dans des commissions. Donc vraiment merci. Et bien on a vu déjà les dissensions qui pouvaient avoir entre nous et notamment sur ces chiffres qui datent, par exemple notamment sur la page 11, de 2008 2018. Donc ils sont déjà caducs depuis cinq ans. C'est vrai que pour faire de la prospective, faut être prudent selon ce qu'on prend comme variable, on n'arrive pas du

tout sur les mêmes schémas. Donc prudence, d'autant plus que depuis 2018, on vit quand même une crise qui est plutôt plurielle et sans précédent. Et vous avez sans doute vu que le solde naturel national au niveau de l'INSEE n'est que de 50 000 naissances. On est au plus bas taux depuis 1946. Donc voilà, prudence sur ces prospectives. On peut toujours faire dire beaucoup de choses à des chiffres et on a appuyé notre raisonnement sur ça, on en avait déjà parlé un peu.

Prudence aussi sur nos compétences et sur les leviers, et notamment sur les leviers financiers. Vous nous dites ce sera un document qui pourra être partagé, public, à offrir à l'ensemble de la population et la première orientation, c'est de développer une offre à coût maîtrisé. Vous vous rappelez ? On a beaucoup discuté dans les réunions de travail, de prix accessibles et se dire qu'est-ce que c'est un prix accessible. Et on a beaucoup échangé sur le fait qu'il y a un parc privé, majoritaire sur lequel il n'y a pas forcément de levier, et que sur le public, nous ne sommes pas en zone tendue, je le rappelle et je le redis donc je pense qu'il ne faut pas trop faire croire aussi à ceux qui pourraient venir pour trouver un habitat que les prix vont être si accessibles parce qu'on n'a pas forcément de levier pour ça. Donc c'est la deuxième prudence.

Il y a aussi une coquille sur la note de synthèse, c'est laquelle la 12^e orientation vu que ça s'arrête à 11 ?

. Il y a un vrai besoin sur le territoire d'avoir des logements qui répondent à des besoins ponctuels et aujourd'hui, j'ai entendu dans la restitution, qu'on était pour des foyers jeunes travailleurs. Je trouve que c'est très typé, que c'est très orienté et que dans nos réunions de travail, ce n'est pas ce qu'on a dit. Ce qu'on a dit, c'est qu'il y a des ouvriers qui viennent, qui font des chantiers. Je ne sais pas s'ils sont jeunes travailleurs. Un foyer de jeunes travailleurs, ça veut dire que c'est un foyer jeunes travailleurs. Ça ne répond pas forcément aux emplois ponctuels pluriels, qui peuvent être de tout âge parce que je suis saisonnier dans les vignes, ou parce que je suis apprenti et qu'on est apprenti jusqu'à tardivement. Donc cette coloration-là, moi je ne l'avais pas forcément entendu. Par contre, on avait accentué sur la mixité, c'est à dire qu'avoir des logements ponctuels pour un public mixte, eh bien c'est quelque chose qui pouvait être entendu. Enfin, je vois des têtes qui acquiescent, parce qu'on est sans doute pas tous dans les commissions mais on s'est retrouvé sur ces réunions de travail, et j'entends ici dans la restitution des choses qui me semblent un peu différentes et qui me font dire prudence avec ces effets d'annonce qui sont quand même avec une certaine connotation.

Hélène PELAEZ BACHELIER : je rebondis juste sur des dernières paroles, sur l'orientation foyer des jeunes travailleurs. En fait ces types de foyers jeunes travailleurs, ça n'exclut pas de répondre à des objectifs qui concernent des travailleurs lambda qui ne soient pas forcément des jeunes ou des saisonniers, mais qui soient dans un parcours professionnel avec un besoin temporaire d'hébergement lié à un contrat de travail court, etc. Ça n'exclut pas cet objectif-là. On a dit types foyer de jeunes travailleurs.

Ce qui me frappe, c'est de me dire qu'on a tous identifié autour de la table des vrais besoins logement et que ça sous-tend, derrière d'avoir une volonté des élus de faire en sorte que les choses s'améliorent pour le logement et que derrière ces belles ambitions qui sont écrites sur ce document-là, il faut avoir la volonté d'agir. Et que si on parle de leviers qui sont difficiles à trouver pour maîtriser le foncier, maîtriser les coûts, etc. D'accord, c'est difficile, mais c'est peut-être de se dire qu'il faut se retrousser les manches un peu plus et arrêter d'être un peu dans le défaitisme. C'est peut-être trop ambitieux, mais en tout cas, on peut essayer de le faire et pas baisser les bras tout de suite.

Le Président : c'est très bien d'avoir des orientations et d'avoir la volonté ensuite d'atteindre et d'avoir des actions à mettre en œuvre et de les mettre en œuvre.

Bureau d'étude MERCAT : donc merci pour toutes ces remarques que l'on va bien sûr intégrer, qui vont nous permettre de poursuivre la réflexion sur la phase du programme d'actions. Je ne vais pas être forcément exhaustif sur toutes les réponses. Effectivement les enjeux notamment des divisions de logement, mais aussi l'encadrement de certains produits, là, on est sur des orientations. Et dans le programme d'actions, on pourra définir s'il est opportun de définir des outils pour réglementer ce qu'il faut mettre en place, des permis de diviser, notamment

sur certains secteurs. Peut aussi se poser la question du permis de louer au vu de la qualité de l'offre locative sur certains secteurs. Ce sont des sujets qui resteront à creuser et à arbitrer en phase de programme d'actions. Sur les points de vigilance et notamment le fait d'avoir des actions opérationnelles, c'est vraiment un sujet sur lequel je vous rejoins totalement. Dès le départ du PLH, c'est un point de vigilance que j'évoquais en disant : on est sur une collectivité qui a qui a une ambition politique, qui porte des sujets forts. Vous êtes investis et au regard des échanges que l'on a, ça traduit aussi un intérêt pour ces questions en matière d'habitat. Donc, effectivement, il y a le risque que ce soit l'éléphant qui accouche d'une souris. Mais on va essayer de limiter ce phénomène-là, en ayant des actions qui soient très concrètes.

Je le disais tout à l'heure, il y a eu des premières générations de PLH qui étaient assez ambitieuses, assez larges. On l'avait dit dès le départ dès le bilan des précédents PLH, un enjeu de recentrage des actions. Il n'empêche qu'il y a de nombreux besoins sur le territoire à satisfaire. Et donc il y aura cet enjeu-là de priorisation et de définition des moyens financiers à mettre en face pour répondre aux différents sujets.

Concernant les chiffres, là aussi, les données INSEE, c'est toujours quelque chose qui porte à confusion. En effet, les données sont des millésimes 2018. Donc au moment de la rédaction du document d'orientations et de la définition des scénarios, c'était le dernier millésime disponible. Aujourd'hui, on aura le millésime 2019 et c'est pour ça que dans le cadre du document d'orientations, on fait des projections, des hypothèses pour le temps zéro du PLH en se disant quelle sera la situation au 1^{er} janvier 2023 ou 2024 ? Donc effectivement, on a ce point de vigilance là car, on sait, que ces chiffres ne traduisent pas forcément une réalité très récente avec des actualités qui font dire que justement, il y a certains phénomènes aujourd'hui qui sont en train d'évoluer.

Et je rebondis sur un dernier point sur le fait que vous n'êtes pas considéré comme un territoire en zone tendue. Ça, c'est le cas de nombreux territoires aujourd'hui sur lesquels on travaille, que ce soit des territoires ruraux en zone de montagne. Oui, le zonage des politiques de logement aujourd'hui n'est plus forcément adapté aux réalités de terrain. Et ça, c'est un vrai blocage dans la production de logements. Les opérateurs le disent vous êtes en zone trois, des loyers en zone C, des politiques de logement. Malgré tout, les coûts du foncier, les coûts de construction sont les mêmes, voire supérieurs à certains territoires qui sont considérés comme tendus. Donc là, on est dans une situation paradoxale. Le PLH en lui-même n'aura pas le levier pour faire changer ce zonage-là. Mais en tout cas, c'est un point de paradoxe qui est mis en évidence. Et le PLH doit aussi permettre dans la traduction et notamment en lien avec l'orientation 1, de justifier et notamment auprès des services de l'Etat, de besoins en logement et de besoin de produire du logement abordable. Et donc c'est un message à faire porter qui peut conduire derrière à la révision des documents d'urbanisme avec des droits à construire portant sur de nouvelles zones et notamment pour produire du logement abordable. Donc ça, c'est une traduction très concrète du PLH qui serait de le traduire derrière dans les documents d'urbanisme.

Je rappelle que l'on est dans cette phase transitoire entre les orientations. On va donc démarrer la phase programme d'actions avec différentes instances où, les élus et la commission aménagement seront étroitement associés pour co-construire les actions et prioriser les moyens à mettre en œuvre pour conduire cette politique de l'habitat. Et donc un arrêt qui serait prévu à la fin du premier semestre 2023. Lors du passage du PLH en conseil communautaire les documents seront modifiés en conséquence de vos remarques. Et bien sûr, les documents seront présentés en amont aux élus pour une pré validation en comité de pilotage.

Hervé MARITON : vous avez évoqué, Monsieur, l'idée de permis de louer. Je pense, qu'à l'échelle d'un petit territoire comme le nôtre, que c'est un concept et une piste qui est tout de même assez attentatoire au droit de propriété. J'invite à une très grande prudence dans le maniement de la notion de permis de louer.

Thierry GUILLOUD : l'aire des gens du voyage, Cela fait de nombreuses années que l'on parle de sa réhabilitation. Ça fait de nombreuses années que l'on sait que l'état dans lequel vivent les gens du voyage sur l'aire de Crest est loin d'être satisfaisant. Il y a aussi un schéma directeur départemental sur les gens du voyage, et là, aujourd'hui, il y a vraiment quelque chose à faire. Avec tout ce qui a été étudié sur le sujet, il ne faut pas se rater sur la question.

Le Président : je précise que les services travaillent sur la MOUS actuellement. Et que comme vous l'avez rappelé M. Mariton, on espère une légère modification du PLU pour que cet aménagement puisse se faire au mieux et dans les délais que nous demandons de respecter l'État.

Hervé MARITON : nous travaillerons avec vous.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de donner un avis favorable au document d'orientations stratégiques,
- 2) d'autoriser la poursuite de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votants POUR : 27 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 12 voix, Ruth AZAÏS, Danielle BORDERES, Anne Marie CHIROUZE, Audrey CORNEILLE, Dominique DELAYE, Sarah DUVAUCHELLE, Caryl FRAUD, Stéphanie KARCHER, Jean Marc MATTRAS, Hervé MARITON, Morgane PEYRACHE, Boris TRANSINNE.

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe 1 : PLH - Document d'orientations stratégiques.

2. Election du 8ème Vice-président

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Suite à la démission de Monsieur ALLEMAND de ses fonctions de Maire de Véronne, Madame Hélène PELAEZ-BACHELIER a été élue Maire le 23 novembre 2022.

Madame PELAEZ-BACHELIER étant précédemment conseillère communautaire titulaire suite aux démissions de cette fonction du Maire et du Premier Adjoint, elle est désormais membre titulaire de droit en tant que Maire de Véronne.

Comme l'imposent les dispositions du code électoral, elle doit être considérée comme nouvelle élue communautaire, les fonctions détenues antérieurement étant devenues caduques de fait.

II. Objet de la délibération

Madame PELAEZ-BACHELIER avait été élue 8^{ème} vice-présidente de la Communauté de Communes lors du conseil communautaire du 15 juillet 2020. Ce poste devient donc vacant et il y a lieu de procéder à une élection pour le pourvoir.

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019297-0020, en date du 24 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

VU la délibération n°DE2020/052 du 15 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents à 8 ;

VU le procès-verbal de l'élection du 8^{ème} vice-président annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

IV. Délibéré

Le Président : les candidats et candidates peuvent se présenter pour cette huitième vice-présidence. Donc, nous avons Hélène PELAEZ BACHELIER pour cette huitième vice-présidence. Y a-t-il d'autres candidats ? Non, donc une seule candidate Hélène PELAEZ BACHELIER.

Décide, après en avoir délibéré,

- 1) de proclamer Mme Hélène PELAEZ BACHELIER, conseillère communautaire, élue 8^{ème} vice-présidente et la déclare installée,
- 2) dit que Mme Hélène PELAEZ BACHELIER occupera le 8^{ème} rang dans l'ordre des vice-présidents.

V. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe 1 : Procès-verbal d'élection du 8^{ème} vice-président.

3. Augmentation du nombre de vice-présidents

Le Conseil,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019297-0020, en date du 24 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

VU la délibération n°DE2020/052 du 15 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents à 8 ;

CONSIDERANT que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

CONSIDERANT qu'au sein de la CCCPS, ce nombre maximal peut ainsi être de 11 vice-présidents,

CONSIDERANT la proposition faite au conseil communautaire de porter à 10 le nombre de ses vice-présidents et d'abroger la délibération n°DE2020/052 du 15 juillet 2020,

Le Président : vous savez que notre intercommunalité fonctionne plutôt bien, mais son efficacité dans les politiques publiques que nous souhaitons mener pour le territoire et ses habitants pourrait être encore meilleure, voire même bien meilleure. Meilleure si la ville de Crest était mieux représentée au sein de l'exécutif, avec davantage de vice-présidents investis dans leurs délégations, comme on l'avait proposé en 2020. Meilleure en partageant les délégations avec davantage d'élus investis dans leurs délégations et investis aussi pour le territoire. Actuellement, seul Hervé Mariton n'a pas voulu assumer de délégation, siège à l'exécutif pour représenter la majorité Crestoise. Je pense que cette sous-représentation n'amène pas un fonctionnement serein de notre Conseil Communautaire. Alors qu'il y a du très bon travail qui se fait en commissions. Et je vous propose de nous donner les moyens pour qu'on puisse dessiner ensemble un très bel horizon pour notre Cœur de Drôme. Et c'est pour cela que cet automne, l'automne 2022, en accord avec nos collègues vice-présidents, j'ai proposé dans un premier temps, au maire de Crest, d'avoir dans l'exécutif deux vice-présidents de la majorité Crestoise, investis dans leurs délégations investis pour la Communauté de Communes. Ceci sous entendait que vous acceptiez une délégation, Monsieur le Maire, et qu'il y ait la création d'un nouveau vice-président.

Vous avez fait alors une contre proposition : OK, on garde le Président, le vice-président, on rejoue les autres postes de vice-présidence. Cette contre proposition légitimement inacceptable, vous en conviendrez. Nous avons fait avec l'exécutif un nouveau pas en faisant une nouvelle proposition. Donc c'est l'ajout de deux vice-présidents de la majorité Crestoise au lieu de un qui était proposé initialement. Après une dernière discussion jeudi dernier avec nos collègues vice-présidents, lors d'un exécutif, où vous étiez présents. Il en ressort que vous en voulez encore un de plus. Vous nous avez répondu alors c'est trois ou rien. Alors que nous vous proposons une ouverture

franche pour nous permettre de travailler ensemble et donner encore plus de force à notre Communauté de Communes. Vous l'avez refusée lors de cet exécutif et je trouve cela bien dommage.

Alors vous savez, je suis quand même attaché, très attaché au vivre ensemble. Vivre ensemble dans ma commune, donc Aouste, certes, mais aussi au vivre ensemble dans notre Communauté de Communes et plus particulièrement dans nos différentes assemblées. Et dans nos assemblées, le vivre ensemble commence par le travailler ensemble. Où le aller vers l'autre et quelque chose de primordial, sinon on ne peut pas travailler ensemble. Et je crois que c'est quand même par le dialogue, l'écoute, par le chercher à comprendre l'autre que l'on pourra réellement travailler ensemble, enrichir nos projets pour un mieux vivre tout simplement dans le Cœur de Drôme. Si ensemble, on le veut, je pense, ensemble, on pourra le faire.

On n'est pas toujours d'accord, c'est tout à fait normal, comme dans nos assemblées municipales. Mais on peut arriver à travailler ensemble pour le bien-être de nos habitants. Et si j'ai souhaité maintenir à l'ordre du jour du Conseil Communautaire l'élargissement de l'exécutif avec la création de deux postes de vice-présidents supplémentaires, c'est pour pouvoir exposer de façon publique mon souhait, notre souhait à l'exécutif, de travailler ensemble de façon tout à fait constructive pour nos territoires et que nous puissions ensemble en discuter et entériner ou non cette proposition. C'est à vous, je crois, la majorité Crestoise de choisir. Voilà ce que je souhaitais exprimer pour mon introduction, justifiant, argumentant cette proposition d'élargissement à deux vice-présidences. Un pour pallier à la sous-représentation de la majorité Crestoise et de deux pour avoir des nouveaux vice-présidents avec des délégations dont on a besoin pour mieux faire fonctionner notre Communauté de Communes.

Jean Christophe AUBERT : est-ce qu'on a le coût de ces deux ou trois nouveaux vice-présidents ? Parce que c'est vrai qu'à chaque fois, on parle d'économie, de faire attention. Et c'est vrai qu'à aucun moment on nous a parlé de coût. Et ce serait peut-être bien qu'on sache.

Le Président : nous nous sommes engagés à respecter l'enveloppe que l'on a votée en début de mandat.

Jean Christophe AUBERT : en gros, ça va rester dans l'enveloppe, mais combien vont être payés les nouveaux vice-présidents ?

Le Président : si le conseil valide cette proposition, on aura dans un Conseil Communautaire suivant à voter les niveaux d'indemnités de chacun des vice-présidents et même peut être du Président. Le tout pourra rester dans l'enveloppe, en fonction aussi des délégations reçues.

Nicolas SIZARET : je trouve ce principe de création de nouveaux postes de vice-présidents intéressant. Mais l'histoire récente m'amène à dire que j'ai besoin d'être rassuré sur les principes que doivent suivre les vice-présidents dans l'exercice de leur mandat. Pour moi, il y a quatre points qui sont importants, un vice-président dans notre assemblée, c'est d'abord quelqu'un qui reconnaît sans ambiguïté la légitimité de l'élection du Président de notre assemblée.

Ensuite, un vice-président ou une vice-présidente, c'est quelqu'un qui est assidu, qui vient en Conseil Communautaire.

Ensuite, un vice-président et une vice-présidente, c'est quelqu'un qui adopte une attitude respectueuse vis à vis de l'ensemble des conseillers communautaires et aussi vis à vis de l'ensemble des agents de la Communauté de Communes.

Et enfin, dernier point, un vice-président, c'est une personne qui vient ici pour jouer collectif, c'est à dire que ce n'est pas quelqu'un qui vient pour défendre les intérêts de sa commune contre les intérêts de l'intercommunalité, mais bien pour participer à un projet collectif dans l'intérêt du territoire et de toutes les communes qui le composent.

Ces principes n'ont rien de révolutionnaire. D'ailleurs, ils sont très largement inspirés de la charte de déontologie que la majorité Crestoise a mise en place sur la municipalité de Crest. Et d'ailleurs je constate qu'aujourd'hui, la

quasi-totalité des vice-présidentes et vice-présidents de notre Communauté de Communes respectent ces principes et je les en remercie du fond du cœur.

Je voulais simplement m'assurer que nous étions toutes et tous, autour de cette table, d'accord sur le fait que nous invitons les nouveaux vice-présidentes et vice-présidents qui rejoindront l'équipe à respecter ces principes.

Agnès FOUILLEUX : je n'étais pas encore conseillère communautaire quand l'élection des vice-présidents et du Président ont eu lieu au début du mandat. Je m'étais fait la réflexion à l'époque en voyant que sur l'ensemble des gens qui représentaient l'exécutif, il y avait seulement deux femmes et beaucoup d'hommes. Et donc on a une parité qui est établie par la loi dans l'élection des gens qui sont aujourd'hui autour de cette table. Mais il n'y a pas de parité qui est établie par la loi en ce qui concerne le partage des responsabilités. Et on se rend compte que dans ce partage des responsabilités, en général, elles incombent à des hommes. Donc je trouvais que c'était dommage, et d'autant que c'est largement répandu et que l'on a du mal à faire changer ça visiblement. Je me disais que cette élection de nouveaux vice-présidents pourrait être une élection de nouvelles vice-présidentes. Ça aurait été pas mal pour rattraper un petit peu notre retard en termes de parité et de partage des responsabilités.

Marcel BONNARD : quelles sont les compétences qui seront accordées à ces nouveaux vice-présidents ?

Le Président : les délégations sont à la discrétion du Président, comme en mairie, les délégations données aux adjoints sont à la discrétion du maire. Mais ça dépend aussi du profil des personnes qui seront élues pour mener à bien aussi ces délégations. La Communauté de Communes a besoin de quelqu'un sur le champ de la mobilité. Il y a le champ des finances, il y a le champ de la gestion des équipements sportifs.

Mais un vice-président, comme vous le savez, comme un adjoint, peut avoir plusieurs délégations sans aucune difficulté. Il y a des délégations qui sont moins lourdes que d'autres.

Cédric FERMOND : la délégation de la mobilité est déjà attribuée. Donc est-ce qu'il y a des difficultés avec ça ?

Le Président : les délégations autour de l'énergie et de la mobilité sont actuellement à René-Pierre Halter. Ce sont deux très grosses délégations. Le volet énergie prend de plus en plus de temps. Une solution pour mieux travailler sur le volet énergie et du coup, mieux travailler aussi sur le volet mobilité serait que cette délégation mobilité soit donnée à un nouvel élu qui pourra avoir aussi, pourquoi pas, la gestion des équipements sportifs en même temps. Qui n'est pas non plus une délégation très lourde puisque ça reste sur le territoire de la Communauté de Communes alors qu'on a pas mal de délégations qui sont en coopération avec d'autres intercommunalités qui génèrent pas mal de réunions connexes et pas mal de déplacements.

Hervé MARITON : je ne veux pas prolonger le débat et je fais le choix d'être économe de mes mots. Simplement pour dire à l'Assemblée que nous avons sollicité pour un vote secret. Par ailleurs, puisque ça fait partie des discussions, vous nous aviez indiqué qu'il n'y avait pas matière à quatre délégations, or, en réponse à notre collègue, vous avez cité quatre champs délégations.

Je souhaite être économe de mes mots, mais c'était juste ce constat arithmétique qui nourrit nos regrets.

Le Président : vous savez très bien que, comme je l'ai dit tout à l'heure, les délégations peuvent être regroupées sur un même adjoint ou sur un même vice-président. Et puis, je crois qu'au cours de nos échanges, nous avons évoqué qu'on pouvait à loisir créer des délégations. Mais là, on va se concentrer sur l'essentiel, pour le bon fonctionnement de notre Communauté de Communes qui, je le rappelle, travaille quand même pour nos habitants et la totalité de nos habitants, qu'ils soient à Crest ou à Rimon pour citer la commune la plus haute de notre territoire.

Jean Christophe AUBERT : vous êtes en train de dire que la Communauté de Communes ne travaille pas que pour Crest et pour Aouste mais pour toutes les communes. Je ne sais pas si vous vous rappelez de l'élection des vice-présidents, personnellement, c'est une élection que j'ai relativement très mal vécu. Je suis désolé, je ne suis pas très présent au Conseil Communautaire. Quand je vois souvent les débats, d'autres collègues autour de moi se forcent vraiment pour venir. Vous dites que c'est pour toutes les communes. Aujourd'hui, moi, ce qui me perturbe un petit peu, c'est qu'en fait il y a eu une discussion, c'est vrai que Crest est la plus grosse commune, il y a une discussion, une concertation entre la mairie de Crest et vous. Et je suis un petit peu étonné que personne n'ait été prévenu avant cette réunion. Je pense, je ne suis ni dans un bureau dans l'exécutif, que ça me perturbe encore un petit peu. Je ne sais pas si on peut dire ces petits arrangements, mais ça me perturbe.

Le Président : on ne peut pas parler d'arrangements, mais c'est aussi la raison pour laquelle il est important que l'on prenne le temps, ce soir, d'en discuter. Et que toutes celles et tous ceux qui ont envie de prendre la parole puissent prendre la parole. Nos assemblées sont aussi faites pour discuter et pas que pour entériner des décisions prises à l'avance.

On a des demandes de vote à bulletin secret. Pour que celui-ci soit effectif, il faut qu'il y ait un tiers de l'assemblée qui veuille voter à bulletin secret. Donc on va faire ça à main levée, pour la demande de vote à bulletin secret qui est pour le vote à bulletin secret. Qui est contre le vote à bulletin secret. Est-ce qu'il y a des abstentions sur le vote à bulletin secret, donc à l'unanimité pour le vote à bulletin secret.

Décide, après avoir délibéré :

- 1) à l'unanimité des membres présents de procéder à un vote à scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales applicable par renvoi de l'article L5211-1 du même code,
- 2) avec 18 votes POUR, 20 votes CONTRE et 1 bulletin nul, de ne pas augmenter à 10 le nombre de vice-présidents,
- 3) d'autoriser le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président : donc 39 votants, 20 CONTRE, 18 POUR et 1 bulletin blanc. Donc la proposition d'élargissement de vice-présidents est rejetée. Je regrette ce rejet, je regrette que la majorité Crestoise n'ait pas souhaité cet élargissement de ces vice-présidences. C'est bien dommage, mais on poursuivra notre travail. On trouvera d'autres solutions pour les délégations.

Stéphanie KARCHER : la municipalité a choisi de faire un petit communiqué, très bref, pour dire certaines choses. Je vous le livre tel quel. Donc un accord politique n'a pas été trouvé. Certes, nous pouvons en éprouver une certaine déception, mais pas d'amertume. La possibilité d'avoir un interco qui fonctionnerait davantage avec sa ville centre n'est pas encore arrivé à maturité, mais nous ne désespérons pas. Crest compte dans ses rangs des hommes et des femmes qui ont dépassé l'humiliation de leur rejet en juillet 2020. Font avec le manque de concertation et même d'information, d'écoute. Pour autant, nous nous investissons au sein des commissions. Sommes force de propositions. Défendons notre vision du territoire, qu'elle soit partagée des fois ou non. Travaillons dans un état d'esprit constructif, exigeant et exposons nos points de divergence lorsque nous estimons devoir le faire. Nous continuerons ainsi pour les habitants de la vallée qui nous ont confié les responsabilités que nous portons.

Frank MONGE : il me vient à l'esprit une proposition. Il me semble qu'il y avait deux possibilités : une proposition par la Ville de Crest à trois vice-présidents supplémentaires et une proposition par notre Président à deux vice-présidents. Peut-être que la réflexion serait que l'assemblée décide du nombre de vice-présidents qu'elle veut mettre et non vous en votre qualité de Président et la ville de Crest en qualité d'adhérente à l'interco. Que ce soit nous qui décidions sur deux ou trois vice-présidents.

Le Président : tu me laisses un peu pantois, mais j'ai entendu les mêmes propos lors de l'exécutif jeudi dernier, par qui tu sais. Comme je l'ai exprimé dans mon préambule, nous avons fait un pas, nous avons fait deux pas et il me semble que pour un bon fonctionnement de l'assemblée, pour un bon vivre ensemble, c'est important que chacun fasse des pas et montre la bonne volonté de travailler ensemble.

Et je trouve que pour avoir prôné, j'ai entendu lors des vœux à Crest, le mouvement heureux. Je trouve la posture un peu triste, figée et statique. Et le mouvement, je pense que nous en avons fait, au niveau de l'exécutif. Je pense que ma proposition initiale ce n'est pas simple pour tout le monde et je remercie mes collègues de m'avoir suivi vraiment, sincèrement. Mais les mouvements pour que ça fonctionne bien il faut que ça marche dans les deux sens.

Caryl FRAUD : dans votre intervention, Président à l'instant, vous avez utilisé l'expression « par qui tu sais », je veux dire que cette expression est déplacée. Elle n'a pas sa place ici, ces mots sont inappropriés, pas heureux, pas chaleureux et je vous demande de retirer ces mots et de les remplacer par autre chose mais pas par ces termes.

Hervé MARITON : dans l'intérêt de l'intercommunalité et du travail qu'on doit à tous, les plus petites communes et la ville de Crest, je veux bien considérer, Président, que je n'ai pas entendu ces mots.

Frédéric TRON : je regrette le mot humiliation alors qu'il y a eu un vote démocratique. Je suis choqué par ce mot humiliation. S'il y a des personnes qui se sentent humiliées qu'elles disent pourquoi ou alors elles peuvent prendre éventuellement une délégation.

Dominique BALDERANIS : moi la politique, ce n'est pas mon truc, je n'y comprends rien. Ce qui m'intéresse, et ce que je voudrais bien comprendre : le choix que nous avions c'était entre deux et trois vice-présidents. Pour moi vice-président ça veut juste dire des personnes qui doivent travailler. Il y a quatre délégations qui sont à utiliser que vous avez citées tout à l'heure. Il y a, effectivement, du travail pour tout le monde. Alors ce que je ne comprends pas, M. Mariton j'aimerais que vous m'expliquiez, vous êtes vice-président et vous n'avez pas de délégation. Vous prenez une délégation et il y a deux vice-présidents supplémentaires. Vous avez les trois postes qui sont occupés. Je dois être un peu basique mais j'avoue que j'ai besoin qu'on m'explique.

Frank MONGE : juste pour revenir sur mes propos, comment vous comptez débloquer la situation ? Il me semble que l'assemblée, qui est délibérante autour de cette table, à juste titre souveraine pour savoir on met plus ou moins de vice-présidence, ça me paraît logique et je me sens un peu frustré de ne pas pouvoir participer à la décision de savoir si on met deux ou trois vice-présidents supplémentaires.

Le Président : la proposition était à deux.

Frank MONGE : on peut la revoter.

Jean Christophe AUBERT : comme vous le savez, je vous l'ai déjà dit tout à l'heure, je ne suis malheureusement pas souvent au Conseil Communautaire. Je ne vous cache pas que cette réunion de ce soir, pas sûr que ça m'incite à venir étant donné que les décisions sont déjà prises.

Le Président : la preuve que non.

Jean Christophe AUBERT : la preuve que non, donc je vais vous expliquer, je ne voulais pas en parler. On reçoit hier, un message de notre Président pour nous expliquer ce petit malentendu avec Crest un pour la huitième vice-présidence. On nous a mis quasiment devant le fait accompli. Ça je suis désolé, je ne voulais pas me présenter, mais je pense qu'on aurait pu avoir un petit moment de réflexion. Et là qu'on ne puisse pas décider autour de la

table, deux ou trois vice-présidents. Je suis un petit peu comme mon ami Frank Monge, un peu perturbé. Je ne sais pas si c'est le rôle du Président ou si c'est le rôle du Bureau de voter cette décision. Je n'ai pas ces compétences, mais je trouve ça un petit peu étonnant et ça ne va pas me motiver.

Agnès FOUILLEUX : je suis comme ma collègue Dominique Balderanis. Je me pose des questions sur la possibilité d'être vice-président et ne pas avoir délégation. Du coup, à quoi ça sert d'être vice-président si on n'a pas de délégation ? C'est vrai que c'est étrange. Alors, est-ce que c'est le cadre légal qui permet ça ? Comment est-ce que l'on peut avoir des explications là-dessus ?

Hervé MARITON : je vais répondre à cette question, mais je ne veux pas non plus abuser de l'assemblée. D'autant que le résultat du vote est assez clair puisque 20 voix, c'est 6 de plus que ce qui était nécessaire pour que la décision soit celle qu'elle est finalement. Je vous rappelle que la barre était à quatorze et il y a 20 voix donc le résultat est très net.

Chers collègues, pour répondre à vos observations, ce qu'est ce qui est au fond le sujet d'ensemble. Dans une interco, si on veut la faire évoluer positivement, il faut qu'il y ait un accord global. Cet accord global, clairement, il n'y est pas, mais nous le vivons sans amertume. Dans ces conditions, je suis en effet vice-président puisque vous m'avez élu, je le rappelle contre le souhait du Président, premier vice-président en juillet 2020. On n'est donc pas sur un accord suffisant. A partir de là, je ne prends pas de délégation. J'ai proposé, dans le sens d'une avancée globale, d'avoir une délégation générale, ce qui peut se vivre des situations de ce type. Nous avons avancé puisque j'ai fait en effet au Président, d'autres propositions beaucoup plus modestes que ce qui était notre position initiale.

Et à quoi ça sert d'être vice-président ? J'étais à la réunion des vice-présidents. Et je ferai de mon mieux, y compris en termes de gestion de priorités, d'agenda, c'est le cas de chacun d'entre nous, même si des réunions à 14 h en semaine, pour ceux d'entre nous qui avons des activités pas uniquement électives, n'est pas absolument top comme horaire, mais c'est le Président qui fixe la date, l'ordre du jour et l'horaire. Donc je ferai de mon mieux pour être à ces réunions de vice-présidents. Je pense que c'est et je suis pour cela, je le dis, si je peux être utile à la disposition de chacune et chacun d'entre vous.

Et je crois d'ailleurs qu'on n'a pas convergé l'autre jeudi sur cette question d'évolution de l'exécutif. Mais ensuite on a discuté d'un certain nombre de sujets de fond je crois de manière plutôt intelligente. Et sans être prétentieux je crois que les observations ou les questions que j'ai posé n'étaient pas inutiles au débat. Donc voilà, mon but, c'est d'être utile.

Le Président : je vous invite donc à participer régulièrement à nos réunions pour être utile à la collectivité.

Hervé MARITON : si ça pouvait être autre que 14 h, c'est pas top, mais je m'adapte.

Le Président : je crois que nous sommes un certain nombre à nous adapter aussi à ces horaires là et on passe notre vie à nous adapter. Les élus, je sais, s'adaptent beaucoup. Ceux qui ont un travail arrivent à participer à nos exécutifs du jeudi après-midi. Donc je pense que quand il y a une volonté réelle, on peut.

Frédéric TRON : permettez-moi, Monsieur Mariton, mais être utile, ne serait-ce pas là la possibilité de prendre une délégation ? Enfin, je pense qu'être utile, c'est prendre une délégation.

René-Pierre HALTER : je confirme qu'en tant que vice-président, on est plus utile lorsqu'on est au service de tous quand on a une délégation que lorsque l'on n'en a pas.

Hervé MARITON : Madame KARCHER a été complète et claire, si on veut que ça se passe bien, et c'est ce que nous souhaitons absolument pour aujourd'hui et demain, ça suppose, quels que soient mes talents, que je ne

sous-estime pas, je ne suffis pas à ça. Et on vous l'a dit pas au-delà de ce que la loi permet et la loi permet ce que nous avons proposé. Et le Président a très loyalement tout à l'heure, rendu compte de nos discussions. L'ouverture, il ne faut pas trop chipoter parce que sinon celui qu'on propose de recevoir, il faut qu'il soit reçu avec l'hospitalité la plus bienveillante. Sinon ça ne peut pas marcher.

Arnaud VANNIER : je suis assez étonné parce que je me demande vraiment ce que je fais là. J'ai l'impression d'être avec une communauté Crestoise, Aouste et quelques-uns d'autres, mais je n'ai vraiment pas l'impression d'être un acteur, mais plus un observateur d'échanges, d'accords, de coups de téléphone, de réunions, mais qu'est-ce qu'on fait là ?

Le Président : on a la chance de pouvoir échanger et discuter des sujets.

Arnaud VANNIER : mais nous ne sommes pas concernés, jamais.

Le Président : tu es concerné en tant qu' élu communautaire.

Arnaud VANNIER : je suis d'accord pour un vote. Mais les discussions, où sont les discussions ? Je rejoins Jean-Christophe Aubert je suis frustré. Nous ne faisons pas partie des discussions. Je crois, savoir être au Bureau, je n'ai jamais entendu parler de ces discussions qui ont dû démarrer en automne, mais dites-nous, si vous souhaitez faire des Conseils Communautaires entre vous, on ne viendra pas.

Il n'y a pas d'agressivité dans mes propos. Il y a juste une interrogation. Moi aussi je ne suis pas un politicien.

Hervé MARITON : je fais une proposition parce qu'il y a eu une institution, en tout cas un périmètre qui est prévu par la loi, dont la réunion est d'ailleurs obligatoire et que vous n'avez pas vraiment réunie. Vous avez, une fois associé les maires à une réunion sur le partage de la taxe d'aménagement. C'est de réunir la conférence des maires, Monsieur le Président, la loi prévoit la réunion obligatoire : la conférence des maires. Depuis bientôt trois ans, la conférence des maires n'a jamais été réunie. Je pense, en écho à nos collègues, que si vous réunissiez, pas une fois en trois ans ce n'est pas beaucoup tout de même, parfois la conférence des maires, ça aiderait peut-être un peu. Elle n'a jamais été réunie en trois ans. Or, la loi prévoit qu'elle soit réunie.

Frédéric TEYSSOT : je voudrai juste compléter ce qu'a commencé Arnaud Vannier au sujet du fonctionnement de l'interco. Moi-même, je ne viens pas trop aux réunions. Pour quelles raisons ? Parce que je n'en vois pas l'utilité dans le sens où nous, les petites communes, on n'est pas entendu. Seulement pour avoir une majorité quand on va la chercher. Pendant deux jours, mon téléphone a sonné car il fallait venir ce soir pour voter. Je suis venu pour le vote, ça ne s'est certainement pas passé comme certains l'auraient voulu, mais à un moment donné, je pense que le fonctionnement n'est pas bon sur l'interco. J'ai connu l'ancienne intercommunalité, j'ai participé au montage de celle-ci. Honnêtement, je pense qu'il y a un gros problème de fond. Il y a un gros problème de compréhension entre les uns et les autres. Il faut arrêter de jouer à la guerre ou pour Crest ou pour Aouste ou pour telle ou telle personne.

Honnêtement, moi, je n'ai pas de parti pris. Pourquoi ? Parce que moi, je veux jouer pour l'intercommunalité.

Ne pas venir aux réunions, ça me dérange. Pourquoi ? Parce que je ne peux pas participer.

Et je sais très bien que, mes mots, mes paroles, certaines convictions que je peux avoir ne seront pas pris en compte. Quand je vois qu'on veut défendre certains projets, comme par exemple ADN, on n'en entend plus parler, on a balancé des millions dans l'ADN, on est en train de déployer, sur Crest et sur Aouste. A Chastel Arnaud, je ne m'inquiète pas, on a payé mais je sais que ça ne viendra jamais. Maintenant, on commence à être habitué en montagne.

Par contre, quand vous avez besoin de quelque chose, là vous savez venir nous chercher, et là, ça commence sérieusement à me déranger.

Le Président : pour être écouté, Frédéric Teyssot, il faut participer comme tu le fais ce soir aux commissions ou comme le font un grand nombre d'élus des communes de montagne, qui sont là aussi ce soir, qui participent. Il faut participer. Soyez présents. Mais je sais que c'est parfois compliqué. Mais soyez présents tous dans les commissions. Soyez présents dans les réunions de Conseil Communautaire. J'ai entendu la même chose au mandat précédent de la part de Gilles Magnon, en tant que Président, soyez présents aux commissions.

Gilles MAGNON : j'entends Frédéric Teyssot, ce que tu dis, mais je ne peux pas dire que les petites communes ne sont pas prises en compte. Et tu parles d'ADN, je pense que la Communauté de Communes a fait en son temps et elle continue à faire, notamment avec les délégués, je crois que tout est fait pour que la fibre arrive le plus rapidement possible dans tous nos villages. Je crois que c'est en bonne voie quand même, même si ça dure. Sur Piégros la Clastre par exemple, c'était pour fin 2021. Aujourd'hui, on ne l'a toujours pas sur l'ensemble de notre commune. Et pourtant tout le travail a été fait mais c'est comme ça.

Après, quand tu dis c'est la guerre. Est-ce que proposer deux postes de vice-présidents, parce qu'on était tous d'accord et moi le premier. J'ai dit un exécutif que j'étais d'accord pour deux vice-présidents et que je voterai pour deux élus Crestois. Est-ce que ça, c'est faire la guerre ? Je ne pense pas que c'est plutôt faire une ouverture, mais pas la guerre. Je suis désolé, la guerre, je ne la vois pas comme ça, surtout par les temps qui courent. Parler de guerre, c'est un peu limite.

Frédéric TEYSSOT : tu as été Président de l'ancienne intercommunalité. Je veux dire qu'il y en a beaucoup, même notre Président actuel, qui n'ont pas été souple toi et en ont fait vivre des vertes et des pas mûres. On t'a soutenu du mieux qu'on a pu. Je sais très bien ce que c'est, le vivre ensemble et je sais très bien que le fonctionnement compte. Je ne t'attaque pas toi, parce que le boulot que tu as fait, franchement, moi je dis respect. D'ailleurs, on t'en as usé le cœur, à un moment donné, il fallait que ça s'arrête. Moi je n'ai rien contre aucunes personnes.

Le seul truc, c'est au niveau du fonctionnement. On a créé l'intercommunalité, elle était toute nouvelle, c'est un bébé, elle est comme ça. On a fait des erreurs sur certaines choses, il y a des trucs, je pense qu'il faut qu'on y revienne : la CLECT. On en a parlé avec Denis Benoit, c'était un sujet qu'on avait discuté avant son élection, on n'en entend plus parler. Je sais très bien qu'il y a certaines communes qui seront perdantes peut être, d'autres qui sont gagnantes et vice-versa. Mais la CLECT n'a pas été juste. On le sait, toutes les infrastructures sportives, elles ont coûté vachement plus cher en fonctionnement que ce qu'il a été déclaré sur le projet en lui-même. Donc ça, il fallait y revenir dessus. On n'a pas les moyens d'avoir des projets supplémentaires et vraiment de faire des projets autres que, par exemple, un centre aquatique qui nous a bouffé un temps infini à l'ancienne intercommunalité. On n'aurait plein de projets à faire. On a le projet Habitat, c'est super, mais on pourrait aller beaucoup plus loin. Je n'entends jamais parler, mais maintenant il faudrait mettre du photovoltaïque sur toutes les maisons construites neuves. Ça c'est une hérésie.

C'est monter des projets comme ça. Si on m'entendait, il y aurait des voies qui montraient vraiment un projet commun, qui touche l'ensemble de nos communes. Moi j'adhère et je viens, il n'y a pas de problème. Mais quand c'est votre guéguerre entre vous deux. Je n'ai pas de jugement que ce soit Monsieur Mariton ou Monsieur Benoit, ça commence à me saouler. Je ne suis pas venu pendant un an. Franchement, il s'est passé quoi sur l'interco, sur ma commune, vous avez fait quoi de plus ? Rien, tout ce qui a été fait sur ce mandat là, sur ma commune, c'est ce qu'on a décidé sur le mandat précédent. Et ça a été fait maintenant et pas tout car les poubelles ne sont terminées. Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu de travail, mais vous parlez déjà du temps et on passe une soirée là parce qu'il n'y a pas eu une entente. Là, je rejoins Franck Monge, c'est qu'à un moment donné, Monsieur Mariton, proposez trois vice-présidents, et toi Denis tu proposes deux vice-présidents. Vouloir mettre deux ou trois on décidait et après on enclenchait. Et là, au moins, c'est là, autour de la table, qu'on décide. Et je crois que c'est comme ça qu'on devrait commencer à fonctionner.

Agnès FOUILLEUX : je voulais juste finir en disant, par rapport à ce qui vient d'être dit, que c'est sûr que des fois j'ai un sentiment aussi de manque d'information sur certaines choses. Pourtant je fais partie de la commune de

Crest qui est une grosse commune, donc il me semble que ce n'est pas un problème de petites communes ou de grosses communes. Je ne suis pas au bureau donc il y a plein d'informations qui m'échappe. Par contre, il y a plein d'informations, le photovoltaïque, par exemple, ce sont des choses qu'on discute en commission. Pour le coup, moi, j'essaie d'aller dans la mesure de mes possibilités en commission et il y a plein de choses qui se discutent et c'est là où on construit les choses. Enfin, il y a les deux et je pense que dans les commissions de l'interco, il se passe des tonnes de choses qui sont super intéressantes.

Jean Christophe AUBERT : tout à l'heure, tu as fait la remarque sur les abstentions, c'est vrai que l'on est quelques-uns à ne pas être venu très souvent. Lors des Conseils Communautaires du mandat précédent, où il y avait une très forte opposition, il y avait quand même beaucoup moins d'absents qu'aux Conseils Communautaires de ce mandat. Et l'ambiance était vraiment différente. Donc je me pose vraiment la question, est-ce pas un problème de gouvernance ?

Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

4. Elargissement des commissions thématiques à une nouvelle conseillère communautaire

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Par délibérations du 3 septembre 2020, le conseil communautaire a procédé à la création de ses commissions thématiques et désigné les membres qui les composent.

Madame Hélène PELAEZ-BACHELIER ayant été élue Maire de Véronne, et de droit conseillère communautaire le 23 novembre 2022, il est proposé au conseil communautaire que cette élue intègre les commissions thématiques qu'il a créées.

II. Objet de la délibération

Madame Hélène PELAEZ-BACHELIER fait part de son souhait d'intégrer la commission suivante :

- aménagement de l'espace et habitat pour un territoire vivable et durable.

L'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le président.

III. Visas

VU les articles L2121-21, L2121-22, L5211-1 et L5211-40-1 du code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2020-059 du 3 septembre 2020 portant création des commissions thématiques ;
VU la délibération n°2020-060 du 3 septembre 2020 désignant les membres desdites commissions ;
VU la délibération n°2021-093 du 7 octobre 2021 portant élargissement desdites commissions à deux nouvelles élues communautaires ;
VU la délibération n°2022-117 du 17 novembre 2022 portant élargissement desdites commissions à deux nouveaux élus communautaires ;
VU le règlement intérieur du conseil communautaire ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire après avoir débattu, décide :

- 1) à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination,
- 2) de désigner Madame Hélène PELAEZ-BACHELIER au sein de la commission thématique suivante, en complément des élus désignés par délibérations n°2020-060, n°2021-093 et n°2022-117 :
 - aménagement de l'espace et habitat pour un territoire vivable et durable,
- 3) d'autoriser le Président à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

5. Désignation d'un représentant à l'association des acteurs de Biovallee®

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Par délibération n°DE2020/071 du 3 septembre 2020, le conseil communautaire a procédé à l'élection de ses 4 représentants à l'assemblée générale de l'Association des acteurs de Biovallée® : Arnaud VANNIER – Hélène PELAEZ-BACHELIER – Jean-Philippe ROCHE – Danielle BORDERES.

Suite à la démission de Monsieur ALLEMAND de ses fonctions de Maire de Véronne, Madame Hélène PELAEZ-BACHELIER a été élue Maire le 23 novembre 2022.

Madame PELAEZ-BACHELIER étant précédemment conseillère communautaire titulaire suite aux démissions de cette fonction du Maire et du Premier Adjoint, elle est désormais membre titulaire de droit en tant que Maire de Véronne.

Comme l'imposent les dispositions du code électoral, elle doit être considérée comme nouvelle élue communautaire, les fonctions détenues antérieurement étant devenues caduques de fait.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de pourvoir un poste de représentant de la CCCPS à l'assemblée générale de l'Association des acteurs de Biovallée®.

III. Visas

VU le code électoral et notamment son article L273-11 qui indique que « Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.

Lors de l'élection du maire, les conseillers communautaires de la commune concernée sont à nouveau désignés selon les modalités prévues au premier alinéa. » ;

VU la démission de Monsieur Roger ALLEMAND, Maire de Véronne ;

VU le procès-verbal d'élection de Madame Hélène PELAEZ-BACHELIER à la fonction de Maire de Véronne du 23 novembre 2022 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-33 et L.5211-1 ;

VU l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le président » ;

VU les statuts de l'Association des acteurs de Biovallée® ;

VU la délibération n°DE2020/071 du 3 septembre 2020 portant désignation des 4 représentants de la CCCPS l'assemblée générale de l'Association des acteurs de Biovallée® ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de pourvoir au poste devenu vacant de Madame Hélène PELAEZ-BACHELIER suite à l'élection du nouveau Maire de la commune de Véronne ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire après avoir débattu décide :

- 1) à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination,
- 2) de désigner Mme Hélène PELAEZ BACHELIER comme représentante de la CCCPS au sein de l'assemblée générale de l'Association des acteurs de Biovallée®,
- 3) d'autoriser le Président à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votants POUR : 38 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 1 voix, Jean Christophe AUBERT.

VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

6. Désignation d'un représentant au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Vallée de la Drôme aval

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Par délibération n°DE2020/062 du 3 septembre 2020, le conseil communautaire a procédé à la désignation de ses 9 représentants au sein du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Vallée de la Drôme Aval (SCOT) :

- | | | |
|----------------------|----------------------|----------------------------|
| 1. Frédéric TRON | 2. Jean-Pierre POINT | 3. Hélène PELAEZ-BACHELIER |
| 4. Danielle BORDERES | 5. Dominique MARCON | 6. Christophe LEMERCIER |
| 7. Denis BENOIT | 8. Dominique DELAYE | 9. Muriel LORENZETTI |

Suite à la démission de Monsieur ALLEMAND de ses fonctions de Maire de Véronne, Madame Hélène PELAEZ-BACHELIER a été élue Maire le 23 novembre 2022.

Madame PELAEZ-BACHELIER étant précédemment conseillère communautaire titulaire suite aux démissions de cette fonction du Maire et du Premier Adjoint de Véronne, elle est désormais membre titulaire de droit en tant que Maire.

Comme l'imposent les dispositions du code électoral, elle doit être considérée comme nouvelle élue communautaire, les fonctions détenues antérieurement étant devenues caduques de fait.



II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de pourvoir un poste de délégué au sein du conseil syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Vallée de la Drôme Aval.

III. Visas

VU le code électoral et notamment son article L273-11 qui indique que « Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.

Lors de l'élection du maire, les conseillers communautaires de la commune concernée sont à nouveau désignés selon les modalités prévues au premier alinéa. » ;

VU la démission de Monsieur Roger ALLEMAND, Maire de Véronne ;

VU le procès-verbal d'élection de Madame Hélène PELAEZ-BACHELIER à la fonction de Maire de Véronne du 23 novembre 2022 ;

VU l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte. » ;

VU les statuts du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Vallée de la Drôme Aval, et notamment l'article 5 relatif à la composition du conseil syndical, fixant à 9 le nombre de membres titulaires pour la CCCPS ;

VU la délibération n°DE2020/062 du 3 septembre 2020 portant désignation des 9 représentants de la CCCPS au sein du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Vallée de la Drôme Aval (SCOT) ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de pourvoir au poste devenu vacant de Madame Hélène PELAEZ-BACHELIER suite à l'élection du nouveau Maire de la commune de Véronne ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire après avoir débattu :

- 1) décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination,
- 2) désigne Mme Hélène PELAEZ BACHELIER comme déléguée titulaire pour représenter la CCCPS au sein du conseil syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Vallée de la Drôme Aval,
- 3) autorise le Président à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

D. Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour est épuisé.

Fin de la séance à 21h15.

Jean Louis BAUDOUIN
Secrétaire de séance



Aouste sur Sye, le 27/01/2023

Denis BENOIT
Président

